

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 12 août 2019 à 19h39 au Chalet des Loisirs dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, je note l'absence de la conseillère Nicole Champagne.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelques 20 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

19-08-196

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

#### Correspondances

4. Diverses demandes de l'Association des riverains du Lac Jolicoeur et de l'Association des riverains du Grand-Lac-Saint-François;

#### Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de juillet 2019;
6. Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 juillet 2019;
7. Constatation de deux démissions;
8. Lancement du processus d'appel de candidatures;
9. Vacance du siège sur le comité administratif de la Coopérative récréotouristique du mont Adstock : nomination d'un représentant;
10. Tournoi de golf du Cégep de Thetford : autorisation de représentation et de dépense;

#### Aménagement, urbanisme et environnement

11. 7, boulevard Tardif : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
12. 223, rue des Alouettes : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
13. 33, route du Mont-Adstock : analyse et décision concernant la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
14. 11, rue Lionel-Bourgault : analyse et décision concernant la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
15. Arrachage du myriophylle à épi au lac du Huit : subvention;
16. Analyse de vulnérabilité des puits municipaux : mandat d'honoraires professionnels et dépôt d'une demande d'aide financière au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable;

#### Développement socio-économique

17. Aide financière du programme ClimatSol-Plus pour la décontamination du site de l'ancienne quincaillerie de la Coopérative de consommateurs de Saint-Méthode : autorisation de signature;
18. Entente avec Énergir concernant les travaux liés au déploiement du gaz naturel : autorisation de signature;

#### Travaux publics et voirie

19. Vidange et disposition des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode : dépôt des soumissions, octroi du contrat et détermination du mode de financement;

20. Achat d'une niveleuse : autorisation de dépense;
21. Travaux de réfection de la chaussée par rapiéçage : délégation et autorisation de dépense;
22. Achat de matériaux pour la réalisation des travaux de réfection de la route du Lac-Saint-François : autorisation de dépense;
23. Contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre des travaux de réfection de la route du Lac Saint-François : mandat d'honoraires professionnels;

Loisirs, culture et vie communautaire

24. Projet de réaménagement des patinoires extérieures de Saint-Daniel et de Sacré-Cœur-de-Marie : autorisation d'appel d'offres;

Affaires diverses

25. Dossier Pierre-Olivier Bernier : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
26. Mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur : Recommandation de paiement et réception définitive des travaux;
27. Comptes rendus des élus;
28. Période de questions;
29. Informations générales;
30. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux sujets ajoutés en « Affaires diverses » et à la modification de l'ordre du jour, Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Correspondances*

Le Maire, Pascal Binet, informe les citoyens des correspondances reçues par l'Association des riverains du lac Jolicoeur ainsi que par l'Association des riverains du Grand-Lac-Saint-François.

*Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*

19-08-197

**DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DU MOIS DE JUILLET 2019**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 692 751.68 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 JUILLET 2019**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 juillet 2019.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

**19-08-198      CONSTATATION DE DEUX DÉMISSIONS**

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que messieurs Gabriel Huard et Steven Blackburn, tous deux préposés aux services généraux, ont remis officiellement leur démission par écrit.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Il est résolu d'accepter la lettre de démission de messieurs Gabriel Huard et Steven Blackburn à titre de préposé aux services généraux et de les remercier pour leurs services rendus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-08-199      LANCEMENT DU PROCESSUS D'APPEL DE CANDIDATURES**

**ATTENDU** la démission de deux préposés aux services généraux;

**ATTENDU** la volonté du conseil municipal d'améliorer l'offre de services;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de mettre en branle un processus d'embauche;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Il est résolu ce qui suit :

- de lancer un appel de candidatures pour pourvoir aux deux postes de préposé aux services généraux;
- de lancer un appel de candidatures pour un poste de journalier occasionnel (étudiant) aux services de l'urbanisme et des loisirs;
- de lancer un appel de candidatures pour une banque d'employés occasionnels à titre de préposés aux services généraux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-08-200      VACANCE DU SIÈGE SUR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

**ATTENDU** la vacance du siège du représentant municipal au sein du conseil d'administration de la Coopérative récréotouristique du mont Adstock suite à la démission de madame Martine Poulin;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant municipal au sein dudit conseil d'administration;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Réhaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Il est résolu de nommer madame Sylvie Bourbonnais, directrice des finances et des services administratifs, à titre de représentante municipale au sein du conseil d'administration de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-08-201**      **TOURNOI DE GOLF DU CÉGEP DE THETFORD : AUTORISATION DE REPRÉSENTATION ET DE DÉPENSE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'autoriser la commandite d'un trou de golf et d'autoriser la participation du conseiller Nelson Turgeon et du maire Pascal Binet à titre de représentant municipal, le tout au montant de 375 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Aménagement, urbanisme et environnement*

**19-08-202**      **7, BOULEVARD TARDIF : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par la propriétaire du 7, boulevard Tardif (lot 5 449 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) pour un projet de construction qui se détaille comme suit :

- En cour arrière, reconstruction d'une véranda située à une distance d'environ 1.33 mètre de la ligne de lot arrière, alors que la norme actuellement prescrite est de 1.5 mètre en vertu de l'article 6.3.4.2 du règlement de zonage numéro 69-07;
- En cour arrière, construction d'un portique située à une distance d'environ 0.75 mètre de la ligne de lot arrière, alors que la norme actuellement prescrite est de 1.5 mètre en vertu de l'article 6.3.4.2 du règlement de zonage numéro 69-07;
- En cour avant, reconstruction et agrandissement de la galerie située à une distance d'environ 4.12 mètres de la ligne de lot avant, alors que la norme actuellement prescrite est de 4.5 mètres en vertu de l'article 6.3.2.2 du règlement de zonage # 69-07. Cette même galerie sera située à une distance de 0.75 mètre de la ligne de lot latérale droite, alors que la norme actuellement prescrite est de 1 mètre en vertu de l'article 6.3.3.2 du règlement de zonage numéro 69-07.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et sur recommandation du CCU,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'autoriser la dérogation mineure présentée par la propriétaire du 7, boulevard Tardif (lot 5 449 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) pour les travaux suivants :

- en cour arrière, reconstruction d'une véranda située à une distance d'environ 1.33 mètre de la ligne de lot arrière;
- en cour arrière, construction d'un portique située à une distance d'environ 0.75 mètre de la ligne de lot arrière;
- en cour avant, reconstruction et agrandissement de la galerie située à une distance d'environ 4.12 mètres de la ligne de lot avant. Cette même galerie sera située à une distance de 0.75 mètre de la ligne de lot latérale droite.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-08-203**      **223, RUE DES ALOUETTES : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 223, rue des Alouettes (lot 5 134 706 du cadastre du Québec, circonscription foncière de

Frontenac) pour un projet d'implantation d'une clôture en cour avant ajourée à au moins 80 % de 1.2 mètre de hauteur située entre 1 mètre et 4.5 mètres de la ligne avant du terrain, alors que la norme prescrite est fixée à 1.2 mètre dans une cour avant à l'exception des 4.5 mètres calculés à partir d'une ligne avant d'un terrain où la hauteur est fixée à 90 centimètres en vertu de l'article 7.4.1 du règlement de zonage numéro 69-07.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Le demandeur fait état des raisons liées à sa demande.

Suite aux recommandations du CCU, aux délibérations du conseil, aux arguments présentés par le demandeur ainsi qu'à l'accord dudit propriétaire,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- de reporter la décision du conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 223, rue des Alouettes (lot 5 134 706 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac);
- de demander au CCU de réanalyser le dossier à la suite du dépôt du demandeur concernant les nouvelles propositions reliées à sa demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-08-204

**33, ROUTE DU MONT ADSTOCK : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que le lot visé est assujéti au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour tous travaux de construction et d'aménagement des terrains;

**ATTENDU** que le plan déposé concerne la construction d'une résidence, d'une installation septique, d'un puits et l'aménagement du terrain;

**ATTENDU** que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**ATTENDU** que le projet présenté répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCS;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architectural tel que déposé par la propriétaire du 33, route du Mont-Adstock (lot 5 448 282 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujétiés aux conditions suivantes :

- l'émission des permis sera conditionnelle au dépôt du plan d'implantation de l'arpenteur;
- pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil;
- aucun travail ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-08-205

**11, RUE LIONEL BOURGAULT : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que les lots visés sont assujettis au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour tous travaux de construction et d'aménagement des terrains;

**ATTENDU** que le plan déposé vise la construction d'une résidence, d'une installation septique, d'un puits, d'une piscine creusée, d'un cabanon, d'une serre ainsi que de l'aménagement du terrain et d'une coupe d'assainissement sur les lots 5 450 046 et 5 450 047;

**ATTENDU** que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**ATTENDU** que le projet présenté répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation à la zone RRé;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architectural tel que déposé par la propriétaire du 11, rue Lionel-Bourgault (lots 5 450 046 et 5 450 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- concernant la coupe d'assainissement sur les lots 5 450 046 et 5 450 047, aucun arbre ne pourra être abattu tant que la technicienne en environnement n'aura pas rencontré les propriétaires et émis les autorisations requises;
- pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil;
- aucun travail ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-08-206

**ARRACHAGE DU MYRIOPHYLLE À ÉPI AU LAC DU HUIT : SUBVENTION**

**ATTENDU** que le financement du projet d'arrachage du myriophylle à épi, déposé conjointement par la Municipalité et l'A.P.E.L. du Huit, au Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la faune du Québec, n'a pas été retenu;

**ATTENDU** l'importance de réaliser les travaux afin d'éviter une propagation de la plante dans le lac et dans les autres affluents;

**ATTENDU** que les travaux ont été réalisés pour l'année 2019 par le RAPPEL au montant de 43 070.49 \$ et que l'A.P.E.L.-du-Huit assume plus de la moitié de la facture;

**ATTENDU** que la Municipalité, sous recommandation du Comité consultatif sur l'environnement, avait réservé un montant pour la réalisation des travaux;

**ATTENDU** la réponse négative de la Fondation de la faune du Québec et les démarches de représentation qui s'en sont suivies;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'octroyer une subvention à l'association riveraine vouée à la protection du lac;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 20 633.15 \$ à l'A.P.E.L.-  
du-Huit pour les travaux d'arrachage du myriophylle à épi au lac du Huit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-08-207

**ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES PUIXS MUNICIPAUX : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE**

**ATTENDU** l'obligation de transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), un rapport d'analyse de vulnérabilité des puits municipaux au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2021;

**ATTENDU** l'aide financière disponible dans le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) pour permettre à la Municipalité de s'acquitter de ses obligations;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme Akifer datée du 5 juillet 2019;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'accepter l'offre de services et de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu ce qui suit :

- d'accepter l'offre de services de la firme Akifer au montant de 18 800 \$, taxes en sus, pour l'analyse de la vulnérabilité des puits municipaux. Un montant de 8 500 \$, taxes en sus, est conditionnelle à la bonification de l'aide financière accordée par le ministère pour la révision des aires de protection;
- d'autoriser monsieur Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
- de financer la dépense à même la réserve intitulée « Aqueduc Saint-Méthode/lac Jolicoeur ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Développement socio-économique*

19-08-208

**AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS POUR LA DÉCONTAMINATION DU SITE DE L'ANCIENNE QUINCAILLERIE DE LA COOPÉRATIVE DE CONSOMMATEURS DE SAINT-MÉTHODE : AUTORISATION DE SIGNATURE;**

**ATTENDU** que la Municipalité a déposé une demande d'aide financière au programme ClimatSol-Plus pour décontaminer le site de l'ancienne quincaillerie de la Coopérative de consommateurs de Saint-Méthode;

**ATTENDU** que la Municipalité a obtenu une réponse positive;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de désigner un signataire pour le contrat relatif à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'autoriser madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – Climatsol-Plus-Volet 2.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-08-209

**ENTENTE AVEC ÉNERGIR CONCERNANT LES TRAVAUX LIÉS AU DÉPLOIEMENT DU GAZ NATUREL : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** les dommages causés à nos infrastructures en marge des travaux d'installation de la conduite du gaz naturel;

**ATTENDU** le rapport déposé par notre technicien en génie civil suite à ses visites fréquentes sur le terrain pendant les travaux de construction;

**ATTENDU** les analyses effectuées par notre directeur du service d'ingénierie;

**ATTENDU** les pourparlers entrepris entre Énergir et la Municipalité afin de s'entendre sur des compensations justes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'entente intervenue avec Énergir concernant les travaux liés au déploiement du gaz naturel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Travaux publics et voirie*

19-08-210

**VIDANGE ET DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** l'appel d'offres public pour la vidange et la disposition des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant (avec taxes)	Option (sans taxes)
Révolution Environnement Solutions LP (Terrapure Environmental)	309 337.94 \$	10 000.00 \$
Simetech environnement Inc.	527 785.92 \$	-

**ATTENDU** l'analyse et la vérification des soumissions reçues ainsi que la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'octroyer un contrat pour la vidange et la disposition des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode ainsi qu'au nettoyage de la conduite d'entrée au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Révolution Environnement Solutions LP (Terrapure Environmental) au montant de 320 835.44 \$, taxes incluses, selon la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie, en affectant la dépense aux réserves du secteur (aqueduc et égouts Saint-Méthode) pour les dépenses à être réalisées en 2019 et à partir du budget d'opération selon le prorata de l'évaluation des immeubles servant à l'ensemble et la balance au fonds de roulement sur un échéance de trois (3) ans pour les dépenses à être réalisées en 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



**19-08-211**      **ACHAT D'UNE NIVELEUSE : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que la Municipalité, par la résolution numéro 19-04-125, a loué une niveleuse pour une durée de trois mois;

**ATTENDU** les besoins de la Municipalité pour cet équipement;

**ATTENDU** la possibilité d'acquérir ladite niveleuse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'achat, auprès de la firme Sig-Nature d'une niveleuse au montant de 78 600 \$, taxes en sus;
- d'autoriser madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat d'achat;
- de financer la dépense à même le règlement d'emprunt numéro 234-18 ou de puiser les fonds à même la réserve intitulée « Provision matériel roulant ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-08-212**      **TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE PAR RAPIÉÇAGE : DÉLÉGATION ET AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la nécessité de réaliser des travaux de réfection de la chaussée par rapiéçage afin de prolonger la durée de vie utile de la chaussée;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de déléguer à la directrice générale le pouvoir de dépenser pour la réalisation de réfection de la chaussée par rapiéçage sur certains chemins municipaux pour l'année 2019 à un coût maximal de 50 000 \$, taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu de déléguer à la directrice générale le pouvoir de dépenser pour la réalisation de réfection de la chaussée par rapiéçage sur certains chemins municipaux pour l'année 2019 à un coût maximal de 50 000 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-08-213**      **ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DU LAC-SAINT-FRANÇOIS : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que la Municipalité réalisera en régie des travaux de réfection de la route du Lac-Saint-François;

**ATTENDU** la nécessité d'acheter du matériel;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu deux offres de prix;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'autoriser une dépense de 66 522.20 \$ pour l'acquisition de matériaux nécessaires à la réalisation des travaux réfection de la route du Lac-Saint-François. Cette dépense sera financée à même le budget d'opération.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-08-214 **CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DU LAC-SAINT-FRANÇOIS : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** la nécessité d'assurer un contrôle qualitatif des sols et des matériaux lors des travaux de réfection et de pavage de la route du Lac-Saint-François;

**ATTENDU** l'offre de services présentée par la firme Englobe Corp. datée du 7 août 2019;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'octroyer un mandat d'honoraires professionnels à la firme Englobe Corp. au montant de 13 982.89 \$, taxes en sus, pour contrôle qualitatif des sols et des matériaux lors des travaux de réfection et de pavage de la route du Lac-Saint-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Sécurité publique*

*Loisirs, culture et vie communautaire*

19-08-215 **PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DE SAINT-DANIEL ET DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** les besoins exprimés par les organismes municipaux et la volonté du conseil municipal d'y répondre dans la mesure de ses moyens financiers;

**ATTENDU** la désuétude des patinoires extérieures dans les secteurs Saint-Daniel et Sacré-Cœur-de-Marie;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une subvention couvrant la moitié des dépenses engendrées et qu'elle dispose du reste du financement pour réaliser les travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser Mme Julie Lemelin, directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour le réaménagement des patinoires extérieures de Saint-Daniel et de Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Affaires diverses*

19-08-216 **DOSSIER PIERRE-OLIVIER BERNIER : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle monsieur Pierre-Olivier Bernier, propriétaire du lot 5 135 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, souhaite faire une demande pour inclure le lac à l'intérieur de la superficie résidentielle de 5 000 mètres carrés;

**ATTENDU** que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu que ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier de monsieur Pierre-Olivier Bernier ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-08-217

**MISE À NIVEAU DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU LAC JOLICOEUR :  
RECOMMANDATION DE PAIEMENT ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

**ATTENDU** l'acceptation provisoire des travaux de mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur par la résolution numéro 18-10-368;

**ATTENDU** que la majorité des déficiences ont été corrigées;

**ATTENDU** que les travaux sont admissibles à la réception définitive des ouvrages;

**ATTENDU** la recommandation de la firme SNC-Lavalin mandatée par la Municipalité afin de procéder à la réception définitive des travaux sous certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'autoriser le paiement des factures numéro 8 et numéro 8 ajustée au montant de 202 107.64 \$, taxes en sus et d'accepter la réception définitive des travaux de mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur aux conditions suivantes :

- la réception de la quittance des sous-traitants et des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat (art. 9.1.4 du BNQ);
- la réception des formulaires pour la réception définitive;
- les cautions de garantie exigées au devis;
- la correction complète de toutes les déficiences.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

**19-08-218      LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de lever la séance à 21h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

JL

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin